

*Le Ministre*

**ARRETE MINISTERIEL N°024/CAB/MIN/ECN-DD/CJ/00/RBM/2016 DU 09 FEV 2016
PORTANT ACTUALISATION DE L'ANNEXE 1 AU DECRET N°13/015 DU 29 MAI 2013
RELATIVE A LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES DE LA CATEGORIE 1**

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, CONSERVATION DE LA NATURE ET
DEVELOPPEMENT DURABLE,**

Vu la Constitution, spécialement en son article 93;

Vu la Loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, spécialement en ses articles 18 et 38 ;

Vu la Loi de Finances n°15/021 du 31 décembre 2015 pour l'exercice 2016 ;

Vu l'Ordonnance n°15/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er} point B ;

Vu l'Ordonnance n°015/075 du 25 septembre 2015 portant réaménagement technique du Gouvernement ;

Vu le Décret n°13/015 du 29 mai 2013 portant réglementation des installations classées, spécialement en son article 4 ;

Considérant qu'au regard de l'évolution technologique et scientifique, il s'avère opportun de modifier la nomenclature de certaines activités des installations classées de la catégorie 1, conformément au prescrit du Décret susvisé ;

Sur proposition du Secrétaire Général à l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

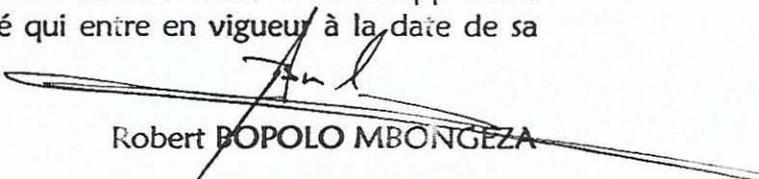
L'annexe 1 au Décret n°13/015 du 29 mai 2013 portant réglementation des installations classées de la catégorie 1 est actualisée telle que libellée en annexe du présent arrêté.

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 3 :

Le Secrétaire Général à l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.


Robert BOPOLO MBONGEZA

**Annexe 1 au Décret n° 13/015 du 29 mai 2013 portant
Réglementation des installations classées**

**Nomenclature des Installations classées dans la Catégorie I
et soumises à autorisation préalable**

N°	Désignation de l'installation classée	Catégorie	Nature des inconvénients
01	Abattoirs et aires d'abattage	la	Odeurs, matières fécales ou putrides, fuite d'animaux, prolifération des rats et des mouches, danger de maladies professionnelles
02	Accumulateurs électriques 1. Batteries industrielles 2. Installation fixe pour la charge d'accumulateur (excepté les convertisseurs) a) Lorsque la génératrice ou l'appareil de charge a une puissance d'un (1) KW b) Lorsque la génératrice pour l'appareil de charge a une puissance supérieure à 1 kW 3. Réparation d'accumulateurs au plomb 4. Stockage a) Inférieure à 25 m ³ b) Supérieure à 25 m ³	la	Danger d'explosion, d'incendie, liquides acides, irritations des voies respiratoires, pollution par les ondes électromagnétiques Idem
		lb la	Idem Danger de maladies professionnelles Prolifération des vecteurs
03	Acétylène 1. production de l'acétylène à l'exception de celle qui se fait dans les lampes portatives, les réverbères et appareils portatifs quelconques ne pouvant contenir plus de 2kilos de carbure 2. Stockage acétylène comprimé ou dissous	la	Odeurs, danger d'explosion, d'incendie, d'intoxication, résidus solides odorants Pollution des eaux, du sol et de l'air,
04	Acides gras (Extraction des): 1. A l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum 2. A l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV 3. Stockage a) Inférieure à 25m ³ b) Supérieur à 25m ³	lb la	Odeurs, résidus solides odorants, buées, danger d'incendie, pollution des eaux souterraines et superficielles
		lb la	Idem
05	Acides sulfureux (fabrication des sulfites) Stockage	la	Odeurs, émanations insalubres et nuisibles à la végétation, pollution des eaux, du sol et de l'air,
06	Acides sulfuriques 1. Fabrication et concentration à l'air libre 2. Stockage	la	Odeurs, émanations insalubres et nuisibles à la végétation, pollution des eaux souterraines et superficielles, résidus solides nuisibles, fumée, irritation des voies respiratoires, danger d'accident
07	Allumettes: 1. Fabrication a) A l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum b) A l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV 2. Stockage de moins de 25m ³ 3. Stockage de plus de 25m	lb	Danger d'incendie et d'explosion, odeurs, irritation des voies respiratoires, pollution des eaux, du sol et de l'air,
		la	
		lb la	
08	Aluminium 1. Fabrication des produits (en)	la	Risque de maladies professionnelles, bruit, fumées, émanations nuisibles à la végétation, irritation des voies respiratoires, pollution des eaux, du sol et de l'air,
09	Amidon 1. Fabrication d'objet (en) a) A l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum b) A l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	lb	Odeurs, émanations insalubres, pollution des eaux souterraines et superficielles
		la	Idem, pollution des eaux, du sol et de l'air,
10	Antennes	la	Danger d'explosion, d'incendie, irritation des voies respiratoires, pollution des ondes électromagnétiques
11	Arachides (atelier industriel de décortilage des)	la	Bruits, poussières, prolifération des rats, danger d'incendie, pollution des eaux, du sol et de l'air,
12	Benzols, homologues ou dérivés 1. Ateliers où on utilise (les) 2. Stockage	la	Danger d'incendie, d'explosion ou risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air,
13	Beurres 1. Laiteries et fabrication de beurre, locaux où l'on manipule plus de 500 litres de lait par jour	lb	Odeurs, bruits, pollution des eaux souterraines et superficielle, prolifération des mouches



	2. Stockage		
14	Bitume: 1. Refonte et mélange 2. Stockage: a) Moins de 25m ³ b) Plus de 25m ³	la lb la	Odeurs, danger d'incendie et risque de maladie professionnelle, pollution des eaux, du sol et de l'air, Danger d'incendie, prolifération des vecteurs
15	Blocs, dalles, tuyaux, etc. en béton ou en ciment 1. Fabrication mécanique (de) a) A l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV b) A l'aide d'une force motrice de 7CV maximum c) Sans force motrice dans les circonscriptions urbaines 2. Stockage	la lb lb	Bruits, pollution du sol et de l'air, trépidations, poussières, Idem Idem
16	Bois: 1. Scieries et atelier pour le travail mécanique : a) Avec force motrice de 7 CV maximum b) Avec force motrice supérieure à 7 CV 2. Usines d'imprégnation du bois 3. Stockage 4. Atelier pour le travail manuel dans les circonscriptions urbaines 5. Parc à grumes installé en milieu urbain	lb la la lb la	Danger d'incendie, poussières, prolifération pollution des eaux, du sol et de l'air ; Idem ; Odeurs, danger d'incendie et d'intoxication Danger d'incendie, poussières, prolifération pollution des eaux, du sol et de l'air ; Prolifération des vecteurs, conservation des reptiles et risque de maladies professionnelles
17	Bonneterie 1. A l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum 2. A l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	lb la	Bruit, trépidations, danger d'incendie, pollution des eaux, du sol et de l'air Idem,
18	Boucheries ou charcuteries	la	Odeurs, prolifération des mouches et rats, matières putrides, pollution des eaux souterraines et superficielles, risque de maladies professionnelles
19	Boulangeries et pâtisseries 1. boulangerie 2. pâtisseries	la lb	Odeurs, poussières, danger d'incendie et d'asphyxie, prolifération des vecteurs pollution des eaux, du sol et de l'air,
20	Brasseries	la	Vapeurs, fumée, odeurs, bruits, trépidations, danger d'incendie, maladies professionnelles
21	Briqueteries et tuileries 1. plus de 7 CV 2. Moins de 7 CV 3. Stockage	la	Fumée, poussières, émanations insalubres et nuisibles à la végétation, irritation des voies respiratoires, danger d'incendie, pollution des eaux, du sol et de l'air,
22	Brosses 1. Fabrication et stockage: a) A l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum b) A l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	lb la	Odeurs, poussières, danger d'incendie et d'infection, pollution des eaux souterraines ou superficielles
23	Broyeur à mortier 1. Plus de 7 CV 2. Moins de 7 CV	la lb	Bruit, trépidations, poussières, pollution des eaux, du sol et de l'air,
24	Buanderies et blanchisseries 1. A l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum 2. A l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV 3. Sans force motrice dans les circonscriptions urbaines	lb la lb	Vapeur, bruit, danger de contagion, pollution des eaux souterraines ou superficielles Idem Idem
25	Café, Cacao, Thé 1. Dépulpage, fermentation, décorticage et torréfaction en grand: a) D'une puissance de 7 CV maximum b) D'une puissance supérieure à 7 CV 2. Stockage	lb la la	Fumées, émanations insalubres, danger d'incendie, pollution des eaux souterraines et superficielles, odeurs, poussières
26	Caoutchouc: 1. Vulcanisation (y compris rechapage et réassemblage) 2. Travail ou traitement, fabrication d'enduits, mélanges ou solutions de caoutchouc a) Avec emploi de solvants non inflammables, tels que l'acide formique ; b) Avec emploi de solvants inflammables ou chlorés ou avec incorporation de charges 3. Stockage	lb la	Odeurs, émanations nuisibles à la végétation Odeurs, émanations insalubres, danger d'incendie, d'explosion et risque de maladies professionnelles, pollution du sol et de l'air,
27	Carbure de calcium: 1. Stockage inférieur à 25 m ³ 2. Stockage supérieur à 25	lb la	Odeurs, danger d'explosion, pollution des eaux, du sol et de l'air,
28	Carreaux et Carrelages		Poussières, risque de maladies professionnelles,



	1. Fabrication (de) 2. Stockage	la	prolifération des vecteurs, pollution des eaux, du sol et de l'air,
29	Chambre froide (capacité stockée+ groupe électrogène éventuellement)	la	Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, déchets putrides, danger d'incendie, pollution des eaux, du sol et de l'air,
30	Charbon de bois (Fabrication)	la	Fumées, odeur, Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air,
31	Charbon végétal en vase clos 1. Fabrication 2. Stockage	la	Fumées, odeurs, danger d'incendie, Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air,
32	Chaussures, pantoufles etc. (fabrication mécanique de): 1. D'une puissance de 7 CV maximum 2. D'une puissance supérieure à 7CV 3. Stockage	lb la la	Bruits, trépidations, poussières, prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air,
33	Chaux 1. Four à cuves d'une capacité supérieure à 30 m3 2. Four à cuves ne dépassant pas 30 m3 (à l'exclusion de fours indigènes)	la lb	Odeurs, bruit, trépidations, danger, d'asphyxie pollution des eaux, du sol et de l'air, Idem
34	Chocolateries et confiseries 1. D'une puissance de 7 CV 2. D'une puissance supérieure à 7	lb la	Odeurs, bruit, trépidations, danger d'incendie et prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et pollution des eaux, du sol et de l'air,
35	Choucroute (fabrication de)	lb	Résidus odorants, matières putrides
36	Cigare et cigarettes (fabrication de) 1. D'une puissance de 7 CV maximum 2. D'une puissance supérieure à 7CV 3. sans force motrice dans les circonscriptions urbaines 4. Stockage	lb la lb la	Poussières, fumée, bruit, trépidations, émanations nuisibles à la végétation, danger d'incendie, pollution des eaux, du sol et de l'air, Idem Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles
37	Cimenterie (Fabrication et Stockage)	la	Fumée, poussières, émanations insalubres et nuisibles à la végétation, prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air,
38	Cire (fusion, épuration, blanchissement)	la	Odeurs, danger d'incendie, prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air,
39	Coke (fours à)	la	Poussières, fumée, émanations insalubres et nuisibles à la végétation, danger d'asphyxie, prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air,
40	Colle forte (fabrication de la)	lb	Odeurs, matières putrides, résidus odorants, prolifération des mouches, risque de maladie professionnelle, pollution des eaux, du sol et de l'air,
41	Combustibles 1. Fabrication agglomérée de houille, brique, etc. 2. Stockage de bois, charbon, houille, etc. pour la vente	la lb	Poussières, danger d'incendie pollution des eaux, du sol et de l'air, Odeurs, poussières, danger d'incendie
42	Concassage, concasseurs et broyage mécanique des pierres, cailloux, minerais, sables, etc. 1. D'une puissance de 7 CV maximum 2. D'une puissance supérieure à 7 CV	lb la	Poussières, bruits, trépidations, risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air, Idem
43	Construction (ateliers de montage, de construction et de réparation, atelier mécanique): 1. D'une puissance de 7 CV maximum 2. D'une puissance supérieure à 7CV 3. Stockage	lb la la	Poussières, fumée, bruit, trépidations prolifération des vecteurs, maladies professionnelles pollution des eaux, du sol et de l'air,
44	Coton (Usine d'affinage) et stockage 1. D'une puissance de 7 CV maximum 2. D'une puissance supérieure à 7 CV	lb la	Poussières, fumée, bruit, trépidations, prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air,
45	Cuir et peaux (n'ayant pas subi l'opération de tannage): 1. Stockage inférieur à 25 m3 2. Stockage supérieur à 25 m3	lb la	Odeurs, émanations insalubres, pollution des eaux, souterraines ou superficielles, danger d'incendie ou risque de maladie professionnelle
46	Cyanures alcalins (stockage de) non compris les pharmacies	la	Danger d'intoxication et de maladie professionnelle, pollution des eaux souterraines et superficielles, pollution des eaux, du sol et de l'air,
47	Parties d'animaux cornes, etc. (Stockage de)	la	Odeurs, émanations insalubres, pollution des eaux souterraines ou superficielles, danger d'incendie ou risque de maladie professionnelle
48	Dégraissage (ateliers de) à l'aide de naphte ou d'autres hydrocarbures:		Odeurs, danger d'incendie, d'explosion et risque de



	1. Sans force motrice ou avec moins de 50 litres d'hydrocarbures	lb	maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air,
	2. Avec force motrice de plus de 50 litres d'hydrocarbures	la	Idem
49	Distilleries: 1. D'une puissance de 7 CV maximum 2. D'une puissance supérieure à 7 CV 3. Diffusion musique au-delà de 60 distille	lb la la	Odeurs, matières putrides, pollution des eaux souterraines et superficielles, danger d'incendie Idem Bruits, trépidation, risque des maladies
50	Eaux gazeuses 1. Sans qu'il soit procédé à la production d'anhydride carbonique 2. Quand il est procédé à la production d'anhydride carbonique	lb la	Danger d'incendie et d'accident Danger d'incendie, d'accident et d'asphyxie. Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air,
51	Elevage (écuries, étables, bergeries et porcheries, caprin, avicole, apiculture, cuniculture, ovins, pisciculture): 1. Milieu rural (pollution) 2. Milieu urbain	lb la	Odeurs, bruit, matières fécales et putrides, prolifération des mouches, danger de contagion, pollution des eaux, du sol et de l'air,
52	Electricité (activité commerciale): 1. Machine génératrices, machines réceptrices a) D'une puissance de 7 CV maximum b) D'une puissance supérieure à 7 CV 2. Transformateurs statiques a) D'une puissance de 69 CV maximum b) D'une puissance supérieure à 69 CV 3. Stockage	lb la lb la la	Bruit, trépidations, danger d'électrocution et d'incendie, pollution du sol et de l'air, Idem Bruit, danger d'électrocution, d'incendie et d'explosion, pollution des eaux, du sol et de l'air, Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles
53	Emaillage (opération d')	la	Odeurs, fumée, bruit, émanations insalubres, pollution des eaux, du sol et de l'air,
54	Engrais (Stockage de) 1. Inférieur à 25 m3 2. Supérieur à 25 m3	lb la	Odeurs, matières fécales et putrides, émanations insalubres, pollution des eaux souterraines et superficielles, prolifération des vecteurs
55	Huilerie 1. Fonctionnant à l'aide d'une force motrice de 7CV au maximum 2. Fonctionnant à l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV 3. Stockage	lb la la	Danger d'accident, risque des maladies professionnelles, prolifération des vecteurs, risque d'intoxication. Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air,
56	Installations foraines: 1. Manèges, exhibition de spectacles, acrobatiques, équestres ou autres 2. Montagnes russes, tirs, jeux comportant le lancement de projectiles	lb	Bruit, poussières, danger d'accident, pollution des eaux, du sol et de l'air,
57	Explosifs 1. Fabrication des produits explosifs 2. Emmagasiner des produits explosifs, à l'exception des produits explosifs en justification dans les magasins et installations militaires ainsi que des munitions pour armes à feu perfectionnés en justification dans les entrepôts publics des douanes a) Ateliers de fabrication, magasins de vente en gros ou détail de capacité supérieure à 50 m2 b) Ateliers de fabrication, magasins de vente en gros ou détail de capacité inférieure à 50 m2	la lb la lb	Danger d'incendie, d'explosion, d'intoxication et risque de maladies professionnelles Danger d'incendie, d'explosion et risque de maladies professionnelles pollution des eaux, du sol et de l'air,
58	Unité de fabrication, conditionnement et stockage des produits chimiques.	la	Odeurs, Danger d'incendie, d'explosion, d'intoxication et risque de maladies, professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air,
59	Féculeries: 1. D'une puissance de 7 CV maximum 2. D'une puissance supérieure à 7 CV 3. Stockage	lb la la	Poussières, résidus odorants, pollution des eaux souterraines et superficielles, danger d'incendie, prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident, pollution des eaux, du sol et de l'air,
60	Filatures (de coton, jute, sisal, soie, etc.) 1. D'une puissance de 7 CV maximum 2. D'une puissance supérieure à 7 CV 3. Stockage	lb la la	Odeurs, poussières, buées, bruit, trépidations, danger d'incendie, prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident pollution des eaux, du sol et de l'air,
61	Fonderies des métaux et Stockage	la	Bruit, fumée, émanations insalubres et nuisibles à la végétation, prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident, pollution des eaux, du sol et de l'air,
62	Forges (fours, marteau, pilons, presse) 1. D'une puissance de 7 CV maximum	lb	Bruit, fumée, émanations insalubres et nuisibles à la végétation, prolifération des vecteurs, maladies



	2. D'une puissance supérieure à 7 CV 3. Stockage	la la	professionnelles et risque d'accident, pollution des eaux, du sol et de l'air,
63	Fours à moufle pour la cuisson des émaux couleurs ou enduits quelconques appliqués sur toutes la surface quelle qu'en soit la nature et Stockage	la	Fumée, danger d'incendie et d'intoxication, prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident, pollution des eaux, du sol et de l'air,
64	Fromageries: 1. locaux où l'on manipule au moins 500 litres de lait par jour 2. Industrielle (au-delà de 500 litres)	lb la	Odeurs, pollution des eaux souterraines et superficielles
65	Fumiers (stockage en grande quantité)	lb	Odeurs, émanations insalubres, matières fécales ou putrides, pollution des eaux souterraines et superficielles
66	Garages et ateliers de fabrication ou de réparation	la	Bruits, danger d'incendies, risques d'accidents et risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air,
67	Gaz 1. Gaz comprimés, liquéfiés ou maintenus sous pression à l'kg 2. Gaz butane: a) D'une puissance de 7 CV maximum b) D'une puissance supérieure à 7 CV c) Stockage	la lb la la	Danger d'explosion, d'incendie et d'intoxication, émanations insalubres. Danger d'explosion, émanation insalubres, Odeur, fumée, danger d'explosion, d'incendie et d'intoxication, prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident, pollution des eaux, du sol et de l'air,
68	Glaces artificielles (fabrication de) 1. D'une puissance es de 7 CV maximum 2. D'une puissance supérieure à 7 CV	lb la	Emanations insalubres, danger d'accidents Idem, pollution des eaux, du sol et de l'air,
69	Goudron (fabrication, distillation (de) et Stockage	la	Odeurs, danger d'incendie, de brulure et risque de maladies professionnelles.
70	Graisses 1. Fonte de graisse dans un but commercial, par quantité de 15 à 50 kg par opération 2. Fonte, extraction ou fabrication industrielle quel que soit le procédé 3. Stockage	lb la la	Odeurs, résidus odorants, danger d'incendie Idem Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, risque d'accident et pollution des eaux, du sol et de l'air,
71	Installations médico-sanitaires: Dispensaire ou Centre de Santé, Cabinet Spécialisé, Hôpital ou Clinique, laboratoire d'analyse, Fabrication médicaux-sanitaires ou recherche scientifique, Pharmacie, Dépôt pharmaceutique, Dépôt vétérinaire, Clinique et Polyclinique vétérinaires, Cabinet spécialisé vétérinaire, Dépôt de stockage des produits pharmaceutiques, Magasins vente des matériels médicaux, Magasin vente réactifs de laboratoire et Stockage	la	Danger d'infection et de contagion, d'explosion, d'incendie et risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air,
72	Impression sur tissus en général et Stockage	la	Odeurs, vapeurs, liquides acides ou salins, danger d'incendie et risque de maladies professionnelles
73	Imprimeries 1. D'une puissance de 7 CV maximum 2. D'une puissance supérieure à 7 CV 3. Stockage	lb la la	Bruit, trépidations, danger d'incendie et risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air, Idem
74	Inflammables liquides et solides, gaz comprimés et butanes, produits alimentaires et autres produits 1. Stockage inférieur à 25 m ³ 2. Stockage supérieure à 25 m ³	lb la	Danger d'incendie, d'explosion, d'accident et risque de maladies professionnelles, prolifération des vecteurs Idem
75	Labo photo (films, pellicules ou tous autres produits en celluloïd ou matières analogues aisément inflammables: 1. Atelier développement 2. Stockage: a) inférieur à 25 m ³ b) supérieur à 25 m ³	la lb la	Odeurs, danger d'incendie et d'explosion, pollution des eaux, du sol et de l'air, Idem Idem
76	Lampisteries des mines de cheminée de fer et Stockage	la	Danger d'incendie et d'explosion, prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
77	Machine à vapeur: 1. D'une puissance de 7 CV maximum 2. D'une puissance supérieure à 7 CV 3. Stockage	lb la la	Vapeur, bruit, danger d'explosion, risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air, Idem
78	Magasins, quincailleries et alimentations de plus de 50 m ² et Stockage	la	Attraction et prolifération des vecteurs, danger d'incendie, risque de maladie professionnelles
79	Margarine (fabrication de) a) Force motrice de 7 CV maximum	lb	Danger d'incendie, émanations insalubres, pollution des eaux, du sol et de l'air, prolifération des vecteurs,



	b) Force motrice supérieure à 7 CV Stockage	la la	maladies professionnelles et risque d'accident
80	Maroquinerie (ateliers de) 1. A l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum 2. A l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV 3. Stockage	lb la la	Odeurs, résidus solides odorants, bêtes nuisibles, émanations insalubres, pollution des eaux, du sol et de l'air, prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
81	Matériaux de construction (stockage) 1. Plus de 25 m ³ 2. Moins de 25 m ³	la lb	Bruit, danger d'incendie, prolifération des rats et des moustiques, pollution des eaux, du sol et de l'air,
82	Matières filamenteuses 1. Stockage: a) plus de 25 m ³ b) Moins de 25 m ³ 2. Préparation et opérations accessoires ou partielles telles que battage, cordage, écharonnage, égrenage, pressage, triage, etc. a) A l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum b) A l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	la lb lb la	Poussières, danger d'incendie, Prolifération des vecteurs, pollution des eaux, du sol et de l'air, maladies professionnelles et risque d'accident Danger d'incendie, bruit, trépidations, danger d'accident
83	Mécanique (ateliers de): 1. A l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum 2. A l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV 3. Stockage	lb la	Poussières, bruit, trépidations, risque de maladies professionnelles, prolifération des vecteurs et risque d'accident
84	Métaux: 1. Travail des métaux n'entraînant pas de changement dans leur nature a) A l'aide d'une force motrice inférieure à 7 CV b) A l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV c) Sans force motrice dans les circonscriptions urbaines 2. Décapage et décrochage des métaux à l'aide d'acides 3. Fusion forges 4. Production, raffinage et transformation par voie ignée, traitement métallurgique (hauts fourneaux, fours à cuve, fours électriques, cubilots, convertisseurs, appareils d'électrolyse) a) Opérations effectuées dans les dépendances immédiates des mines et minières b) Opérations effectuées en dehors des dépendances immédiates des mines et minières 5. Stockage	lb la lb la (voir Fonderies et forges) la	Poussières, fumée, bruit, trépidations, émanations insalubres Idem Idem Idem Emanations acides désagréables et insalubres, eaux résiduaires acides, irritation des voies respiratoires, fumée, poussières, bruit, trépidations, émanations insalubres et nuisibles pour la végétation; pollution des eaux, du sol et de l'air, Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
85	Minerais et matières assimilables (traitement, commercialisation, lavage, concentration, transformation, préparation mécanique, grillage, calcination, agglomération, etc des...)	la	Poussières, fumée, émanations insalubres, pollution des eaux souterraines et superficielles. Attraction et prolifération des vecteurs, danger d'incendie, pollution des eaux, du sol et de l'air, risque de maladie professionnelle.
86	Mines et carrières (souterraines et à ciel ouvert) pour l'extraction des produits minéraux y compris les terres à briques et à tuiles, les sables et les graviers 1. Carrières (souterraines et à ciel ouvert) pour l'extraction des produits minéraux, les produits minéraux ou exclus, mais y compris les terres et à tuiles, les sables et les graviers. 2. Carrières à ciel ouvert d'une production annuelle inférieure à 1.200 m3 sans utilisation d'explosifs. 3. Carrières à ciel ouvert, essentiellement provisoires (durée maximum 12 mois), en vue de l'extraction de matériaux pour travaux peu importants 4. Chaux: a) Four à cuves d'une capacité Supérieure à 30 m3 b) Fours à cuves d'une capacité Comprise entre 10 et 30 m3 5. Mines (souterraines ou à ciel ouvert) de substances concessibles aux termes de la législation. 6. Exploration, Exploitations minières par orpillage, traitement, transformation. 7. Stockage et transport	la lb lb la lb lb la	Poussières, danger d'accident et d'explosion, prolifération des moustiques, pollution des eaux, du sol et de l'air, risque de maladies professionnelles Poussières, danger d'accident, prolifération des moustiques, risque de maladies professionnelles Idem Odeurs, fumée, émanations insalubres et nuisibles à la végétation, danger d'asphyxie Idem Idem Poussières, dangers d'accidents, prolifération de vecteurs, dangers de maladies professionnelles Danger d'accidents, prolifération de vecteurs Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
87	Minoterie (de froment, manioc, maïs, d'os, etc.) 1. A l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	lb	



	<ol style="list-style-type: none"> 2. A l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV 3. Sans force motrice dans les circonscriptions urbaines 4. Stockage: <ol style="list-style-type: none"> a) Plus de 25 m» b) Moins de 25 	<p>la</p> <p>lb</p> <p>la</p> <p>lb</p>	Odeurs, poussières, bruit, pollution des eaux, du sol et de l'air, prolifération des vecteurs et risque des maladies. Idem
88	Moteur fixe ou mobile à combustion interne ou externe, à explosion: <ol style="list-style-type: none"> 1. D'une puissance de 7 CV maximum 2. D'une puissance supérieure à 7 CV 	<p>la</p> <p>la</p>	Fumée, bruit, trépidations, danger d'intoxication, pollution des eaux souterraines et superficielles
89	Ouate (fabrication de) Stockage	<p>la</p> <p>la</p>	Poussières, danger d'incendie; pollution des eaux, du sol et de l'air, prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
90	Oxygène (fabrication industrielle d') Stockage	<p>la</p> <p>la</p>	Danger d'incendie et d'explosion, prolifération des vecteurs, pollution des eaux, du sol et de l'air, maladies professionnelles et risque d'accident
91	Papier, carton, pâte à papier (fabrication de) Stockage	<p>la</p> <p>la</p>	Poussières, odeurs, vapeurs, émanations insalubres, danger d'incendie, pollution des eaux, du sol et de l'air, Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
92	Peinture (stockage ou emploi de) émettant des vapeurs inflammables, incommodes ou toxiques	<p>la</p>	Odeurs, danger d'incendie, d'explosion et risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air,
93	Pesticides (Fabrication ou production, préparation, stockage et utilisation de)	<p>la</p>	Odeurs, Danger d'incendie, d'explosion, d'intoxication et risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air,
94	Pierres naturelles ou artificielles, produits en fibrociment et autres produits similaires (atelier pour le travail de): <ol style="list-style-type: none"> 1. A l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum 2. A l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV 3. Stockage 	<p>lb</p> <p>la</p> <p>la</p>	Bruit, poussières, risque de maladies, professionnelles, danger d'accident et prolifération des vecteurs, pollution des eaux, du sol et de l'air, prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
95	Poissons <ol style="list-style-type: none"> 1. Stockage de poisson séché, fumé ou salé 2. Atelier pour le saunage, la salaison ou le séchage 3. Stockage de poisson frais et poissonneries en général 4. Pêcherie industrielle 5. Pêcheries mécaniques 	<p>lb</p> <p>lb</p> <p>lb</p> <p>la</p> <p>lb</p>	Odeurs, résidus odorants, émanations insalubres, pollution des eaux, du sol et de l'air, odeurs, résidus odorants, danger d'incendie et risque des maladies professionnelles
96	Poteries	<p>lb</p>	Fumée, émanations insalubres, danger d'incendie
97	Procédés de travail ou machines pouvant occasionner un choc ou un bruit nuisible	<p>lb</p>	Fumée, émanations insalubres, danger d'incendie
98	Pyrèthre <ol style="list-style-type: none"> 1. Séchage 2. Toutes opérations de traitement 	<p>lb</p> <p>la</p>	Dangers d'incendie, d'asphyxie et Poussières
99	Quinquina <ol style="list-style-type: none"> 1. Séchage 2. Toutes opérations de traitement 	<p>lb</p> <p>la</p>	Danger d'incendie, d'asphyxie et Poussières
100	Réfractaires (fabrication de produits en terre): <ol style="list-style-type: none"> 1. A l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum 2. A l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV Stockage 	<p>lb</p> <p>la</p>	Fumée, poussière, risque de maladies, professionnelles et prolifération des vecteurs et risque d'accident
101	Radionucléides	<p>la</p>	Risque de maladies chroniques graves, contamination aux rayonnements ionisants et pollution du sol et de l'air
102	Rayon X (installation fixes de radiographie et de radioscopie)	<p>la</p>	risque de maladies professionnelles, pollution ondes électromagnétiques
103	Riz (décortication, nettoyage, polissage, etc.): <ol style="list-style-type: none"> 1. A l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum 2. A l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV 3. Stockage 	<p>lb</p> <p>la</p>	Poussière, bruit, danger d'incendie, pollution des eaux souterraines et superficielles, Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
104	Savon (fabrication du) <ol style="list-style-type: none"> 1. A l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum 2. A l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV 3. Stockage 	<p>lb</p> <p>la</p>	Fumée, vapeur, risque des maladies professionnelles et d'accidents Prolifération des vecteurs et risque d'accident
105	Soudure à l'arc électrique ou oxyacétylénique	<p>la</p>	Fumée, buées, poussières, matières putrides, émanations insalubres

